

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Regu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250224-2025_D_19-DE

Benjamin
Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 24 FEVRIER 2025

Date de la convocation
12/02/2025Date d'affichage
12/02/2025

Objet de la délibération

Création de Postes Préposés
Sentier des Ocres / Accueil
Parkings
Juillet Août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

Absents : M. CHOMETTE donne pouvoir à M. BORDE, M. BERGERON, Mme GRAS,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'organisation de la saison touristique va se mettre en place. Comme chaque année, la mise en sécurité du Sentier des Ocres, sa surveillance et l'encaissement ainsi que l'accueil des touristes pour les renseigner en période de forte affluence nécessite le recrutement de personnel. Ce recrutement s'effectue sans conditions particulières.

Conformément à l'article 3 Alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, Madame le Maire propose de créer 16 postes de préposés au sentier des Ocres et pour l'accueil des touristes en vue de les renseigner en période de forte affluence du 1^{er} juillet au 31 août 2025 et cela pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents non titulaires seront rémunérés sur la base de l'échelle C1, 1^{er} échelon, selon les indices en vigueur.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, par 13 POUR, l'ouverture de 16 postes de préposés pour l'encaissement et la surveillance du sentier des Ocres ainsi que pour l'accueil des touristes en vue de les renseigner en période de forte affluence pour les mois de juillet et août 2025.

- **DIT** que les rémunérations seront inscrites sur le budget primitif 2025 au compte 6413.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Gérard DEBROAS

